

Un président tranquille entre deux avocats pugnaces

Une salle vaste mais peu fonctionnelle, celle dite de la Cour d'assises, depuis les débuts de la III^e République, toute en boiserie sombre, sous un plafond lourd, peint de symboles, l'un des murs agrémentés d'une fresque moderne représentant, on ne sait pourquoi un lit de justice sous Louis XIII, tel est le décor du procès de Georges Ibrahim Abdallah.

On y a casé tant bien que mal près de cent-vingt journalistes représentant autant de titres, d'organes, de journaux, de radios, télévisions, dont la moitié de la presse étrangère et, particulièrement, américaine. Ils voisinent avec un public d'invités ou d'avocats étrangers à l'affaire. Le vrai public, lui, est cantonné tout au fond. Chacun pour accéder, à dû se soumettre à des opérations draconiennes de contrôle et reste sous la surveillance attentive d'un nombre considérable de gendarmes.

Abdallah devait occuper dans le box des accusés la place qu'on lui a assignée, la plus proche de la cour, la plus éloignée du public ; gardé par d'autres gendarmes mobiles qui ont pour consigne de ne pas le quitter des yeux.

Cette salle a été celle du procès d'Emile Zola répondant de son *J'accuse* au temps de l'affaire Dreyfus. On y a jugé, depuis, des affaires criminelles par milliers, oubliées pour la plupart. On y a vu, en 1913, les derniers membres de la bande à Bonnot. On y a acquitté l'auteur de l'assassinat de Jean-Jaures — condamné à mort Eugène Weidman — dont l'exécution fut la dernière à être publique, le docteur Petiot en 1945. Elle a été le théâtre, au lendemain de la Libération, de la plupart des grands procès de la collaboration devant la cour de justice. Les tribunaux militaires y ont siégé, ordinaires ou d'exception, pour juger l'affaire dite des fuites en 1956, les généraux Jouhaud et Salan au temps de l'OAS. C'est ici encore que se sont déroulés les débats de l'affaire Ben Barka, puis, plus récemment, l'affaire de Broglie.

Décor inhabituel et suranné. D'autres accusés avant Georges Ibrahim Abdallah y ont produit des déclarations violentes pour ensuite s'enfermer dans le silence ou décider de quitter l'audience, comme il a l'intention de le faire, laissant M^e Vergès seul présent.

Pour l'heure, la procédure est classique. Abdallah est invité à décliner sous identité pour qu'elle soit publiquement constatée. Après, on appelle les témoins. Le ministère public en avait cités une cinquantaine dont la moitié sont des policiers qui eurent à enquêter sur les crimes dont le chef présumé des Fractions armées révolutionnaires libanaises est accusé d'avoir été le complice : les assassinats de Robert Charles Ray et de Yacov Barsimontov ; la tentative d'assassinat à Strasbourg de M. Robert Homme. Il s'y ajoute une dizaine d'experts, médecins légistes, spécialistes de la balistique, graphologues. A chacun, on indique une date à laquelle il aura à revenir pour déposer. D'ici là, les témoins ne peuvent assister aux débats. Ces formalités accomplies, il reste à lire l'arrêt de renvoi de vingt-cinq pages qu'a prononcé la cham-

bre d'accusation de Paris le 28 janvier dernier. Cela, c'est le préalable ordinaire. Il peut toujours être perturbé.

Le président est M. Maurice Colomb, conseiller à la cour d'appel de Paris depuis 1979, il a des assises une connaissance certaine précédée de cinq années passées dans les fonctions de procureur de la République adjoint au tribunal de Pontoise. Mais c'est la première fois qu'il se trouve en charge d'un dossier aussi retentissant et en face d'un accusé

Dans un décor suranné, les ombres de Zola, de la bande à Bonnot, du docteur Petiot et de Ben Barka et celles des généraux Jouhaud, Salan...

dont il sait trop bien quel sera le comportement et l'agressivité.

Sa manière ordinaire — faite de tranquillité et de patience, cette douceur d'un berger appelé, sinon à être le dompteur dans la cage aux fauves, du moins à maîtriser un débat difficile, qui sera observé dans ses moindres péripéties, suffira-t-elle, face à Georges Ibrahim Abdallah qui même faisant défaut, après avoir dit ce qu'il entend dire, passera la main à un défenseur, M^e Jacques Vergès, dont la spécialité est l'imprévu ?

Si ce qu'on appelle au théâtre de la présence, paraît donc, a priori, faire défaut à M. Colomb, s'il n'a pas ce côté vif-argent de son collègue, M. André Versini, qui d'entrées n'a pas son pareil pour affirmer cette présence, M^e Vergès, lui, arrive avec une réputation qui n'est plus à faire.

Jacques Vergès ou le délicieux plaisir d'inquiéter

Un visage lisse sur lequel l'âge ne semble pas avoir de prise, un port de tête assuré, un maintien cambré qui fait penser à certains croquis de Robespierre à la tribune des Jacobins ou de la Convention, voilà pour le physique. Il faut y ajouter l'énigme d'un sourire dont on ne sait jamais s'il traduit une satisfaction de soi-même ou l'intense jubilation d'être devenu aujourd'hui l'un de ceux qui sait que le moindre de ses propos sera religieusement recueilli et non moins religieusement livré à l'opinion. Car tel est bien aujourd'hui le paradoxe.

Autant le Jacques Vergès qui se révélait dans la profession d'avocat en défendant, au temps de la guerre d'Algérie, à la tête d'un collectif parfaitement rodé, les militants FLN — après avoir été un brillant premier secrétaire de la conférence du stage des avocats au barreau de Paris où il s'était inscrit en 1955, — sentait le soufre et n'avait que le prétoire pour faire connaître, à sa manière, sa conception de la défense politique, autant depuis, celui qui est devenu l'avocat de Klaus Barbie, avant d'avoir en charge la défense de Georges Ibrahim Abdallah, se sent porté au pinacle.

Certes, les entretiens que l'on sollicite de lui ne sont pas commandés

par la gentillesse et, moins encore, par l'approbation de son cheminement. Bien des amis d'autrefois se sont détournés, mais de nouveaux ont pris la relève, séduits par la dialectique qui dérange. On n'a jamais cessé d'interroger le sphinx. Ses origines familiales, un père français, une mère vietnamienne commandent, pour une grande part, son attitude politique. Un engagement à dix-sept ans dans les Forces françaises libres lui permettra toujours, si nécessaire, de répondre qu'il n'a

pas de leçon de patriotisme à recevoir. L'adhésion au Parti communiste, prolongée par un séjour à Prague, la rupture avec un appareil pour lequel il apparaissait bien vite incontrôlable. Voilà ce qui appelle faire ses premières classes.

Ce n'est donc plus, à l'approche de la trentaine un jeune homme qui arrive au barreau de Paris. La guerre d'Algérie, les procès de ce temps-là, révèlent chaque fois qu'il y paraît, la conception que ce révolutionnaire se fait de sa mission : retourner l'accusation contre les juges, contre l'Etat dont ils sont les auxiliaires, en leur faisant valoir qu'ils n'ont rien à envier, pour ce qui est du crime, à ceux qu'ils poursuivent, tourner en dérision le système même de la justice, tout en utilisant à son avantage tous les moyens que la procédure, établie par ce même Etat démocratique, peut lui offrir.

Le comportement dans l'affaire Barbie comme dans l'affaire Abdallah reste en ce sens conforme à celui des « Années de braise ». Mais lorsque Abdallah, dans la déclaration qu'il a préparée s'en prend non seulement au « criminel yankee » bourreau de tous les déséquilibrés de la terre, mais aussi à « la lâcheté de tous ceux qui pendant l'occupation se soulaient des porteurs de l'étoile jaune », comment ne pas voir là, sinon la main de Jacques Vergès, défenseur de Barbie, du moins une adhésion à cette défense ? Disert sur ce qui lui convient, mystérieux sur le reste et, notamment, sur une absence de huit années entre 1970 et 1978, M^e Vergès sera toujours celui qui éprouve de véritables délices à la seule idée qu'il puisse inquiéter et plus encore être craint.

M^e Georges Kiejman ou la passion de convaincre

M^e Georges Kiejman, partie civile, contre Georges Ibrahim Abdallah, est de ceux auxquels il faut aussi des adversaires à sa mesure. A première vue, la place qu'il occupe, et, surtout, le fait qu'il l'occupe au nom du gouvernement américain, a de quoi surprendre. M^e Kiejman est au palais de ceux qu'on classe à gauche, et les affaires qu'il plaide en apportent la régulière illustration.

Récemment, il agissait devant le tribunal civil, au nom de M^{me} Danielle Mitterrand et d'une association qu'elle préside, mise en cause par certains journaux à propos de l'affaire du Carrefour du développement. Pour autant, il se défend d'être un familier de l'Élysée comme peut l'être son confrère Roland Dumas, ami personnel du président de la République. Depuis trente ans, avocat, entre autres, de TF 1, il excelle dans les affaires de diffamation. Il y apporte ses connaissances de la loi sur la presse.

Ce flegmatique à la silhouette britannique sait décocher dans un débat ou dans une plaidoirie le mot qui fait mouche. Ainsi, plaidant précisément pour M^{me} Mitterrand, contre le nouvel hebdomadaire appelé le *Chardon*, il glisse tout naturellement ce commentaire : « Un journal qui a pris pour titre le nom d'une plante dont se nourrissent les ânes. »

Dans la forme, c'est un classique. La phrase qu'il commence s'achève toujours, en conformité avec la grammaire et la syntaxe. Inscrit au barreau depuis 1953, il y est à quelques années près, le contemporain d'hommes d'un renom professionnel comparable au sien : Robert Badinter, Jean-Denis Bredin, Henri Leclerc. Comme eux, c'est un batant, un gagnant. Si d'aventure demandeur au civil, partie civile au pénal il a la parole au premier, il est bien rare que, d'avance, il n'ait pas les réponses à donner aux arguments de ses adversaires.

Au cas où il découvrirait après coup qu'il a omis un point, il aime volontiers répliquer. C'est une affaire de tempérament. Un magistrat a dit un jour de l'avocat que le meilleur est celui qui sait donner au juge l'envie de le faire gagner. Georges Kiejman, assurément, a retenu le conseil.

Il se défend d'être, par goût, un pénaliste. Il est vrai qu'on l'a vu rarement aux assises. Lorsqu'il y paraît, on le remarque. C'est d'abord parce que la cause qu'il a acceptée de soutenir laisse rarement indifférent. Défenseur, il n'a pas pour autant obtenu à chaque coup des acquittements. Il reste pourtant en mémoire son entrée dans le procès de Pierre Goldman, après que ce militant eut été condamné à Paris pour des agressions qu'il reconnaissait, mais aussi pour une autre dont il se défendait d'être coupable.

L'arrêt fut cassé et le procès recommença devant les assises de la Somme. M^e Kiejman devait, dans cette juridiction, emporter l'acquiescement qui avait été refusé à l'origine, sans lui... Plus récemment, à Paris, il plaide, avec succès, la légitime défense en faveur d'un jeune secrétaire d'ambassade à Luanda (Angola) qui, en épilogue d'une affaire sentimentale, avait provoqué la mort d'un chiffreur à cette même ambassade.

Devant son confrère Vergès, M^e Kiejman se sent un peu devant l'inconnu. C'est la première fois qu'ils se trouvent opposés dans un procès. Chacun connaît les forces de l'autre et suppose ses faiblesses.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.